

FRANÇOIS HUET

(1835)

HUET, *François*, naquit le 26 décembre 1814 dans le canton de Voves à Villeau (Eure-et-Loir, France), où son père était cultivateur. Lorsqu'il fut âgé de dix ans, en 1824, ses parents quittèrent la Beauce et vinrent s'installer à Paris. Ici le petit Huet, qui était le second de six enfants, suivit d'abord les cours d'un petit séminaire et fut admis ensuite gratuitement au Collège Stanislas, où il remporta le prix d'honneur de rhétorique en 1833 et le prix d'honneur de philosophie en 1834, bien que, pendant ces deux années, il se vît forcé de donner des leçons pour sauver sa famille de la misère. Au jeune bachelier on vint offrir la direction d'un journal, mais il ne se laissa pas tenter, et il accepta une place de répétiteur d'histoire au Collège Rollin. Cette fonction, toutefois, ne dura pas; car le 5 décembre 1835, il fut nommé professeur extraordinaire à l'Université de Gand avec dispense du diplôme de docteur, qui lui fut conféré quelques années plus tard, en 1838, par la Faculté des lettres de Paris.

Huet professa la philosophie à Gand pendant quinze ans, de 1835 à la fin de l'année académique 1849-1850, avec grand éclat. Il débordait de zèle et d'idées. Il « considérait comme un sacerdoce la noble tâche de dévouer sa vie au développement des intelligences »; « son enseignement substantiel, fécond, élevé », jetait une vive gloire sur l'Université et contribua à former des esprits qui se distinguèrent plus tard dans toutes les carrières. Son ardeur était telle que, non content de faire les cours que la loi lui imposait, il réunit chez lui, dès l'année 1846, un certain nombre de jeunes gens qu'il constitua en société, le 13 juin 1846, pour discuter avec eux sous le nom de « questions sociales » tous les grands problèmes de morale et de droit

naturel. Quelques-unes des célébrités futures de la Belgique prenaient part à ces discussions, comme Ém. de Laveleye, J. Stecher, G. Callier, et c'est là sans doute qu'ils se sont initiés aux recherches scientifiques.

Mais l'innovation, qui anticipait l'institution si utile des cours pratiques, parut alors extraordinaire et, dans cette époque troublée, suscita immédiatement des soupçons. Les bruits les plus singuliers couraient sur les travaux de la société. Ces bruits acquirent un aliment nouveau, lorsque Huet, avec un de ses collègues et un certain nombre d'étudiants, eut l'imprudence (le 4 mars 1848) d'adhérer publiquement à une liste de souscription ouverte par un journal de la ville en faveur des victimes de la Révolution de février. En outre, quelques-uns des membres de la société collaboraient à une feuille flamande, qui était réputée mauvaise pour ses idées avancées. Le gouverneur de la province se fit l'écho de tous ces bruits et, dans un rapport confidentiel adressé au ministre de l'Intérieur, le 25 septembre 1848, alla jusqu'à affirmer que, depuis les événements de février, Huet devenait « un agent actif de propagande républicaine » et sa maison, le lieu de réunion de « rêveurs républicains ». D'autre part, les ennemis du professeur gantois avaient réussi à prévenir le Roi lui-même, qui, le 8 novembre 1849, écrivit au ministre Rogier une lettre dans laquelle « il insistait sur ce qu'il demandait depuis deux ans » et déclarait qu'« un foyer d'idées destructives dirigé par un étranger ambitieux, probablement agent d'une certaine coterie... était une chose qui ne devait pas continuer ».

Enfin quelques journaux ne cessaient d'attaquer Huet : ils lui reprochaient la souscription dont je viens de parler, en la qualifiant « de manifestation politique » ; de plus, ils l'accusaient de « socialisme » et dénonçaient son enseignement comme « contraire à la religion et à l'ordre public ». Ce fut surtout dans la première moitié de 1850 que les attaques des journaux se répétèrent avec une violence croissante, sans cependant apporter jamais aucun fait précis. Le ministre défendit son subordonné vaillamment à la Chambre des représentants, mais il

aurait désiré que celui-ci se défendît également lui-même en répondant aux journaux. Huet, qui avait des idées très arrêtées sur la dignité d'un fonctionnaire, ne voulait pas entrer dans cette voie. « Il n'est pas bon », écrivit-il au ministre, le 31 mars 1850, « qu'un fonctionnaire se hâte de se produire en public et d'entrer en lutte avec des libellistes de mauvaise foi. » Comme les journaux avaient fait allusion « aux rapports des autorités et d'autres personnes recommandables », il demande plutôt qu'on lui communique ces rapports et qu'on le mette en face de ses accusateurs. « Tant je suis sûr », ajouta-t-il, « qu'on ne trouvera rien dans mon enseignement qu'un gouvernement sage et éclairé ne doive, je ne dirai pas tolérer, mais approuver, ni rien dans ma conduite qui soit contraire à la réserve commandée à un étranger lorsqu'il s'agit d'affaires politiques. »

Un journal ayant enfin voulu prouver, par un passage tiré du cours lithographié, que Huet avait « un programme socialiste », celui-ci elabora une rectification qu'il envoya au ministre pour fournir les éléments d'une réponse, mais il refusa de se charger lui-même de ce soin; car, dit-il, « je tiens en principe qu'un fonctionnaire public ne doit pas prendre pour juge la mauvaise foi et l'ignorance de quelque journaliste anonyme. Son juge naturel est le gouvernement, qui a ses moyens de publicité plus efficaces et plus sûrs que la presse ordinaire. Je conçois qu'on établisse ou qu'on démente un fait dans un journal quotidien, je ne concevrais guère qu'on choisît une pareille arène pour une polémique de doctrine. Ce serait vouloir éterniser les querelles en même temps que mutiler les questions. »

A l'époque où avait lieu cet échange de lettres, Huet était tombé sérieusement malade et avait eu plusieurs rechutes. Il ne cacha pas son état au ministre, qui, d'abord dans une entrevue et ensuite dans une lettre du 20 avril 1850, profita de cet aveu pour lui suggérer l'idée d'une retraite pour motif de santé. En homme dévoué et pacifique, qui aurait été « désolé d'être l'occasion de quelque embarras pour le gouvernement », le philosophe accueillit cette idée « sans répugnance; il comprenait la position et il se résignait ». Mais, afin que la transition

lui fût facilitée au point de vue matériel et en raison de ses quinze années de bons services, il avait exprimé le désir d'obtenir provisoirement un congé d'un an, à l'expiration duquel il aurait pris sa retraite définitive. C'est avec cet espoir qu'il remit sa demande de congé le 4 mai 1850. Ignorant les vraies influences en jeu, il se trompa dans ses attentes. Après avoir été dans l'incertitude pendant quelques mois et sans même recevoir de réponse aux lettres qu'il adressait au ministre Ch. Rogier, pour apprendre à connaître les intentions du Gouvernement à son égard, Huet fut déclaré émérite avec une très modique pension par un arrêté royal du 3 septembre, qui a été notifié seulement au *Moniteur belge* du 10 octobre 1850.

Déjà le 18 juillet, sur le bruit de la mise en retraite de leur professeur, les élèves de Huet lui avaient adressé des paroles de sympathie à l'occasion de la clôture de son cours. Le 20 juillet, ils organisèrent une manifestation en son honneur et lui remirent solennellement une médaille d'or, sur laquelle on lit ces mots : « A François Huet, ses élèves reconnaissants — Science, Loyauté, Vertu ». C'est là, en effet, ce qui distinguait Huet, qui était un homme loyal et vertueux, un bon chrétien, un savant de renom, un excellent professeur et un fonctionnaire irréprochable. Sans les calomnies anonymes, sans les rapports secrets basés sur des racontages et les manœuvres inspirées par des haines de parti, il aurait été à jamais hors d'atteinte. Car, comme E. Discailles l'a déjà fait observer (Ch. Rogier, 1894, t. III, p. 299), l'enseignement de Huet « ne présentait aucunement les dangers tant signalés ». On peut s'en convaincre aisément en parcourant les résumés manuscrits de ses conférences qui sont conservés aujourd'hui à la Bibliothèque de l'Université de Gand.

D'ailleurs ses adversaires n'ont jamais su produire aucun acte ni aucune doctrine précise si ce n'est qu'en traitant dans son cours lithographié, p. 264, du droit de propriété, il avait écrit ceci : « Tout propriétaire n'est donc tel légitimement, aux yeux de la raison, qu'autant qu'il tire des résultats utiles de ses propriétés, et le riche ne commence à avoir droit au superflu

que lorsque le pauvre est pourvu du nécessaire. Ce qu'on appelle aumône est souvent en réalité une dette rigoureuse »⁽¹⁾. Cela semble apporter en effet une certaine restriction au droit de propriété, mais peut-être aussi le passage, qui a été d'ailleurs omis dans le cours imprimé, ne veut-il que relever le devoir *moral* des riches de partager leur superflu avec les nécessiteux. Dans tous les cas, s'il y avait là du « socialisme », c'était un socialisme bien doux et nullement « contraire à la religion et à l'ordre public ».

Huet a jugé plus tard (*La Révolution philosophique au XIX^e siècle*, p. 150) qu'il a dû descendre prématurément de sa chaire « par suite d'événements politiques » et que ce n'était pas à « une intolérance dogmatique ou philosophique du pouvoir » qu'il fallait attribuer sa mise en retraite. Il sentait donc que le Gouvernement l'avait sacrifié plutôt pour se tirer des difficultés qu'on lui créait, que parce qu'il était intolérant. Je crois que ce sentiment est juste. À mon sens, le ministre Rogier n'entendait pas frapper la liberté du professeur, mais il se lassait ou il ne croyait pas opportun de résister plus longtemps à la pression d'autrui, ce qu'il aurait probablement fait s'il n'avait pas été prévenu par des rapports confidentiels.

Après sa démission, Huet se retira à Paris, où il se consacra entièrement à ses études. C'est pendant la période de 1850-1869 que la plupart de ses ouvrages ont vu le jour. Cependant il fallait vivre, et il fut heureux d'être chargé, en 1863, de l'éducation de Milan Obrénovitch, neveu du prince Michel de Serbie. Il se livra avec le plus grand zèle à cette nouvelle tâche, tout en continuant de s'occuper de philosophie. Lorsque le jeune Milan succéda à son oncle, Huet accompagna son élève en qualité de gouverneur à Belgrade, en 1868. Mais une mort prématurée mit fin à ces fonctions. Revenu à Paris pour subir l'opération de la lithotritie, il mourut d'une fluxion de poitrine contractée à la suite

(1) Le passage avait été employé par un journal de Gand vers la fin de mars ou vers le commencement d'avril 1850. Je n'ai pas retrouvé ce journal, mais, d'après *La Nation* du 12 août 1850, n° 220, il n'est pas douteux que le passage en question ne soit réellement celui que je cite dans le texte.

de l'opération, le 1^{er} juillet 1869. Conformément aux nouvelles convictions auxquelles il s'était converti peu à peu depuis 1864, il fut enterré civilement.

Pendant son passage au Collège Rollin, le futur professeur gantois, alors répétiteur d'histoire, entra en relations avec Bordas-Demoulin. Cet événement exerça une influence décisive sur sa pensée ; car il épousa entièrement les idées de ce philosophe, dont il devint l'adhérent et l'ami le plus distingué.

Bordas rêvait l'harmonie du christianisme et de la civilisation moderne telle qu'elle lui apparaissait dans les grands principes de la Révolution française, et il croyait que le cartésianisme, modifié d'ailleurs par certaines pensées de Platon, de Malebranche et de Leibnitz, pouvait seul opérer ou montrer cette harmonie. Ce qui le séduisait dans le cartésianisme, c'était la théorie des idées innées et la façon dont l'homme, par les idées qu'il découvre en lui et qui constituent son essence, est relié au principe éternel de toutes les idées, à Dieu. Suivant cette doctrine, l'homme, uni métaphysiquement à la divinité, se trouve dans un état de perfection aussi longtemps qu'il reste en communication morale avec son principe suprême, ce qui suppose toujours la connaissance du moi et de tout ce que le moi implique. Au contraire, si l'homme se détourne du principe intérieur de son être, en s'abandonnant aux sens et à l'imagination, il perd, avec la connaissance des idées, son soutien et sa force, il tombe dans l'idolâtrie ou l'athéisme et devient incapable de se conduire. C'est sur cette conception que Bordas a érigé toute une philosophie de l'histoire, pleine de naïvetés et de fictions, pour prouver qu'il y a une corrélation parfaite entre la religion chrétienne et la Révolution française. En considérant l'antiquité, il s'imaginait reconnaître une déchéance, une chute qui avait courbé l'homme sous le joug des sens et l'avait livré à la tyrannie de l'État, tandis que, en considérant l'époque chrétienne, il s'imaginait constater un relèvement progressif de l'humanité, un relèvement religieux d'abord, scientifique ensuite, et enfin un relèvement social qui avait commencé avec la Révolution, dont l'esprit de liberté, de justice et de charité lui

semblait être identique à l'esprit chrétien. Seulement, malgré son enthousiasme, il devait avouer que pour que « la civilisation de la Rédemption » pût s'établir pleinement, il fallait que le clergé se déjudaisât et se dépaganisât, en renonçant à tout pouvoir temporel et en reconnaissant à tous les chrétiens, qui sont destinés à être « un peuple de rois », les droits qui conviennent à des êtres actifs, libres, relevés dans leur raison et leur volonté par l'œuvre de Dieu. Voilà pourquoi Bordas défendait la nécessité d'une « réforme catholique », par laquelle il voulait renfermer le clergé dans le domaine spirituel et octroyer aux laïques une certaine participation au gouvernement de l'Église. Dans sa foi naïve et son ignorance des hommes et de l'histoire, ce croyant sincère avait l'air de ne pas douter que l'Église, considérant que la Rédemption avait rendu aux fidèles la liberté intérieure, ne favorisât une vie religieuse plus indépendante, et, d'autre part, que l'individu, ayant enfin conquis les libertés extérieures correspondant à sa nouvelle dignité, n'allât transformer la société et établir la fraternité sur la terre.

C'est ce spiritualisme néo-cartésien, adapté plus ou moins aux conceptions chrétiennes et allié à un libéralisme religieux et politique, que le jeune Huet vint professer à Gand et qu'il exposa dans de nombreux ouvrages. Un historien, voulant déterminer la part qui revenait au disciple, a dit que Huet « a essayé de vulgariser les idées » du maître. Ce jugement ne me paraît affirmer qu'un petit côté de la vérité. Huet, qui maniait très bien la plume et peut-être mieux que Bordas, a contribué incontestablement à faire connaître les nouvelles doctrines à un plus grand nombre de personnes. Mais son mérite ne se borne pas là. Il faut en effet ne pas oublier que le premier ouvrage de Bordas, le mémoire couronné sur le cartésianisme, est déjà précédé d'un « Discours sur la réformation de la philosophie au XIX^e siècle », qui est dû au professeur gantois (1843), et que les *Essais sur la Réforme catholique* (1836) ont été composés en collaboration avec celui-ci. N'est-on pas autorisé à en conclure que Huet a aidé à donner aux idées fondamentales de Bordas la forme définitive et à élaborer les applications

religieuses et ecclésiastiques qu'on en déduisit plus tard ?

De plus, c'est à Huet surtout qu'il faut attribuer les doctrines morales et sociales du système, qu'il a exposées avec une remarquable autorité dans *Le Règne social du christianisme* (1853), son œuvre la plus personnelle pendant la période où il professait la philosophie néo-cartésienne. Il y développe la doctrine des droits naturels en soutenant qu'elle est contenue dans l'enseignement du Christ, et il décrit les moyens d'assurer à tout individu l'exercice de ces droits, de rendre possible le perfectionnement de tous et de chacun, qui est la fin de la société. Notamment il s'évertue à prouver que le pauvre, en vertu de son droit naturel de propriété, possède un droit au patrimoine, et il montre comment il pourrait graduellement être réintégré dans ce droit par la limitation du droit de tester, par l'instruction, par l'association et par la disparition du luxe. C'est en cela que consiste le socialisme de Huet, qui est aussi loin du communisme que de l'individualisme, mais qui, sous le nom de socialisme libéral ou de libéralisme social, — les deux termes sont de l'auteur lui-même, *La Science de l'esprit*, t. II, p. 306, — voudrait progressivement mettre en harmonie l'individualité et la communauté. Seulement, dans la situation créée par la corruption, cela n'est pas possible, à son avis, sans l'intervention de l'État, qui reste ici dans son rôle, puisque « sans créer le droit, il a toujours organisé la propriété, les successions, les testaments ».

Quant aux formes de gouvernement, Huet admet que la république ou démocratie est la conséquence rigoureuse de la souveraineté du peuple, non pas que d'autres formes, comme la monarchie et l'aristocratie, ne puissent être légitimes, mais en ce sens que le développement progressif qui préparera un jour tous les hommes à la jouissance pleine et entière de leurs droits naturels, les amènera inévitablement vers cette forme normale et définitive.

Huet n'a pas seulement été un collaborateur de Bordas, il n'est pas seulement l'auteur principal des doctrines morales et sociales du néo-cartésianisme, mais encore il a le mérite

d'avoir fourni un exposé complet et méthodique de ce système dans *La Science de l'esprit* (1864, 2 vol.). Cet ouvrage étendu et capital embrasse en effet le domaine entier de la philosophie, la métaphysique, la psychologie, la logique, l'esthétique, la morale et la politique. Il est le fruit mûri pendant plus de vingt-cinq années d'études (1835-1864), et l'on pouvait espérer que celui qui l'avait écrit, était tellement persuadé de ce qu'il exposait, qu'il resterait à l'abri de tout changement radical de ses convictions.

Mais tel n'était pas le cas. De nouvelles études que Huet entreprit après la publication de *La Science de l'esprit*, pour se rendre compte des recherches sur les origines du christianisme et les grands systèmes de philosophie contemporains, produisirent assez rapidement en lui une espèce de révolution religieuse et philosophique, qui fait honneur à sa loyauté et à son amour du vrai.

D'abord il cessa de croire à la divinité du christianisme, ce qui changea tout à fait ses idées sur l'évolution religieuse et sur la mission de l'Église. Au lieu de regarder vers le passé, il est maintenant plutôt d'avis que c'est en renonçant au passé qu'il faut hâter l'éclosion de la religion de l'avenir, et au lieu d'attribuer la direction spirituelle des hommes au sacerdoce régénéré, il est maintenant plutôt d'avis que cette direction est dévolue à la philosophie. Mais ses idées philosophiques, elles aussi, ne tardèrent pas à changer, surtout depuis que, sur les instances de son ami le docteur Pidoux, il s'était mis à méditer Hegel et à fouiller les livres traitant des sciences naturelles, notamment de la physiologie. Grâce à ces méditations et à ces informations, il abandonna le spiritualisme abstrait de Bordas, mais en conservant la théorie de la substance, suivant laquelle toute substance consiste dans l'union indissoluble de la force ou de l'activité et de la quantité ou de l'étendue. En appliquant cette théorie d'une façon plus conséquente qu'il ne l'avait fait autrefois, il soutient qu'il n'y a pas d'âme sans corps ni d'esprit sans matière. Toutefois il donne cette proposition non pas comme la conséquence d'une définition, mais comme le résultat

généralisé de la science expérimentale, et il fait de ces deux vérités deux principes directeurs de l'esprit nouveau, le principe de l'expérience et celui de l'immanence, auxquels il en ajoute deux autres, le principe de la liaison ou de l'unité universelle des êtres et celui de l'évolution et du progrès. Ce sont ces quatre principes qui caractérisent, suivant lui, la science moderne et qui aideront à former la philosophie de l'avenir. Leur élaboration constitue « la révolution philosophique au XIX^e siècle », révolution qui doit amener « une dernière et définitive transformation de la philosophie ».

Malheureusement une mort prématurée a empêché Huet de développer ces idées si ingénieuses, si instructives et de reconstruire l'édifice de sa science, après avoir eu le courage de le démolir. Nous n'avons qu'une ébauche imparfaite qui nous permet bien de voir l'esprit nouveau qui l'anime, mais qui nous laisse le plus souvent dans l'incertitude sur ses intentions de détail. Je crois cependant en deviner assez pour soutenir que, bien qu'il ait renoncé au spiritualisme abstrait et à la doctrine de la chute qu'il remplace par celles de l'immanence et de l'évolution, il a maintenu en général ses autres théories philosophiques et que spécialement, il est resté fidèle à ses opinions morales et politiques.

P. HOFFMANN.

SOURCES

Notice historique sur la vie et les ouvrages de François Huet, dans l'almanach *Le Glaneur d'Eure-et-Loir* pour 1877. Chartres, J. Roche, 1876. — O. MERTEN, *Étude sur François Huet, ancien professeur à l'Université de Gand*, dans les *Bulletins de l'Académie royale de Belgique*, 3^e série, t. X, n^o 11. Bruxelles, Hayez, 1886. — Le même, dans la *Biographie nationale*, article Huet (Fr.). — CH. LUYT, *Notice sur François Huet*. Chartres, Durand, 1890.

PUBLICATIONS DE FR. HUET

Le chancelier Bacon et le comte Joseph de Maistre, dans les *Nouvelles archives historiques, philosophiques et littéraires*. Gand, Annoot-Braeckman, 1837, t. I, pp. 65-95.

Rôle de Henri de Gand dans l'histoire de la scolastique et de l'Université de Paris, *ibid.*, pp. 321-341.

Considérations générales sur l'extase, *ibid.*, pp. 209-223.

Considérations philosophiques sur les méthodes en général et en particulier sur la méthode de Bacon, *ibid.*, pp. 419-485.

De Baconis Verulamii philosophia. Gand, 1838.

Recherches historiques et critiques sur la vie, les ouvrages et la doctrine de Henri de Gand. Gand, Leroux, 1838.

Discours sur la Réformation de la philosophie au XIX^e siècle, dans BORDAS-DEMOULIN; *Le cartésianisme.* Paris, J. Hetzel, 1843.

Éléments de philosophie pure et appliquée, t. I^{er} (seul paru). Paris, Ladaude; Gand, Merry, 1848. ⁽¹⁾

Le Règne social du christianisme. Paris, Firmin Didot; Bruxelles, A. Decq, 1853.

Essais sur la Réforme catholique, en collaboration avec BORDAS-DEMOULIN. Paris, F. Chamerot, 1856.

Histoire de la vie et des ouvrages de Bordas-Demoulin, Paris, 1861.

Œuvres posthumes de Bordas-Demoulin, publiées avec une introduction et des notes. 2 vol. Paris, M. Lévy, 1861.

La Sujétion temporelle des papes, solution politique et catholique de la question romaine. Paris, E. Dentu, 1862.

La Science de l'esprit, principes généraux de philosophie pure et appliquée. 2 vol. Paris, F. Chamerot; Bruxelles, Office de publicité, 1864.

La Révolution religieuse au XIX^e siècle. Paris, M. Lévy, 1868.

La Révolution philosophique au XIX^e siècle, fragments posthumes suivis d'un travail sur la certitude de l'histoire évangélique et d'un rapport sur l'école laïque par François Huet et précédés d'une introduction, par le docteur Pidoux. Paris, Michel Lévy, 1871.



(1) Dans l'étude que j'ai citée plus haut, M. O. Merten, p. 10, soutient que Huet a aussi publié divers articles dans la *Flandre libérale*, revue politique, littéraire et scientifique, qui vit le jour en 1847 à Gand. Mais je n'y ai trouvé aucun article signé, et il est peu probable que Huet, étant donné son caractère, y ait écrit quoi que ce soit sans signer.